

Demande de droit de réponse envoyée à France2 le 25 novembre 2022, adressée au médiateur de France2, au directeur de l'information, aux deux rédactrices en chef adjointes du 20h et à la journaliste :

Envoyé: vendredi 25 Novembre 2022 09:45

De : tavernier [REDACTED]

A :

Jerome.cathala [REDACTED], Laurent.guimier [REDACTED], Elsa.pallot [REDACTED], Anne.ponsinet [REDACTED], Margaux.subra-gomez [REDACTED]

Objet : demande de droit de réponse

Courrier adressé au médiateur de France 2, au Directeur de l'Information de France 2, à Elsa Pallot et Anne Ponsinet, rédactrices en chef et à Margaux Subra-Gomez, journaliste.

Mesdames, Messieurs,

Je vous écris suite au reportage diffusé jeudi 3 novembre, au journal de 20h, sur les écoles Steiner, dans la rubrique « L'œil du 20 heures ».

Je suis choqué par tant d'approximations et d'erreurs condensées en si peu de temps !

En tant que président de l'ANPAPS (Association Nationale pour la Promotion et l'Avenir de la pédagogie Steiner-Waldorf), je porte la voix de nombreux parents qui ne cessent de nous interpeller depuis votre reportage.

Nous comptons près de 2000 élèves scolarisés dans les écoles Steiner en France et notre association regroupe les parents qui ont fait le libre choix de cette pédagogie pour leurs enfants (<https://anpaps.org/>).

Tout d'abord, **vous avez choisi de donner la parole à M. Grégoire Perra, un ancien enseignant contraint de démissionner de nos écoles, suite à une agression sexuelle sur une élève mineure.** Cette information, très facilement accessible à tout journaliste sérieux, suffit à rendre votre choix très contestable. Et depuis *metoo*, il est tout simplement scandaleux ! Sachez que M. Perra, pour « justifier » son agression sur sa victime, écrivait d'elle (pièce jointe) : « *Elle était habillée dans une sorte de robe de soirée moulante et ultra sexy qui ne descendait pas plus haut que la naissance de ses cuisses.* » ; très élégant, comme défense ! Comme si cela ne suffisait pas, il ajoute un peu plus loin : « *Il s'agissait d'une personne aux mœurs très légères [...] elle avait décidé d'employer les grands moyens et d'user de tous ses charmes en faisant du rentre-dedans.* » **Je vous laisse juge de la personne à qui vous avez donné la parole...**

Cet autoproclamé « lanceur d'alertes » est donc essentiellement mû par un esprit revancharde. Et, malin et manipulateur, ce « **malade qui devrait se faire soigner** » (comme il s'est défini lui-même dans un rare moment de lucidité) trouve ses relais dans une presse bien trop souvent peu rigoureuse, paresseuse qui copie-colle facilement ses inepties et mensonges. Lorsque, par exemple, il dénonce dans votre reportage le fait que les contrôles de l'Éducation nationale sont préparés par nos équipes pédagogiques pour masquer la réalité de ce qu'elles font au quotidien : c'est totalement faux, évidemment ! **Dans la plupart des écoles, ces contrôles sont inopinés et ont lieu une fois par an. Par une simple vérification auprès des rectorats, votre journaliste aurait pu écarter ces fadaïses !**

De plus, aucun de ces contrôles inopinés n'a donné lieu à un constat de dérive sectaire ! Là encore, votre journaliste aurait pu le vérifier très facilement, car quand on questionne la Miviludes à ce sujet, elle répète à l'envi : « A ce jour, la Miviludes n'a pas eu connaissance de cas avérés de dérives de nature sectaire dans les écoles Steiner-Waldorf ». Il est dommage que votre journaliste n'ait pas pris la peine de nous contacter, nous aurions pu alors lui apporter la preuve de cette **information capitale.**

D'ailleurs, à propos de ces contrôles inopinés, votre journaliste aurait également appris en nous appelant qu'une inspection a eu lieu en mars 2022 dans une école Steiner-Waldorf sous contrat, inspection diligentée par la préfecture (avec à ses côtés le rectorat et les services de sécurité). Le but de cette inspection était ni plus ni moins de découvrir sur le fait des preuves de dérives sectaires. N'ayant bien sûr rien trouvé de la sorte, le sous-préfet nous refuse la transmission du rapport d'inspection (pourtant document « communicable ») alors même qu'il nous en avait fait la promesse écrite. Malgré nos relances, le sous-préfet persiste dans son refus si peu républicain ! De cela aussi, nous aurions pu donner la preuve à votre journaliste.

Vous diffusez également le témoignage anonymisé d'une mère d'enfant d'une micro-crèche, **sans bien sûr citer les centaines de témoignages très positifs et non anonymes dont vous pouvez retrouver un certain nombre sur notre site :** <https://anpaps.org/category/temoignages/>.

Si vous prenez le temps de lire ces témoignages, vous constaterez qu'il en ressort un dénominateur commun : la pédagogie Steiner développe le libre arbitre, encourage l'esprit critique. **C'est l'exact contraire de ce que recherche une secte !**

Vous faites intervenir M. Sirvent, secrétaire Général du CNAL (Comité National d'Action Laïque), qui affirme **qu'il suffit d'une simple déclaration pour ouvrir une école. C'est absolument faux !**

Ladite déclaration appelle une réponse de l'Éducation nationale qui a le droit de refuser l'ouverture de l'école. Comme la Préfecture

depuis peu a le droit de fermer une école sans intervention possible auprès d'un juge. Voici la loi :

[Code de l'éducation : article L441-1 à L441-4
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33876](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33876)

De même sous-entendre que dans nos écoles on ne pratique pas l'EPS, les sciences, etc. est là encore totalement faux ! Nos élèves ont des cours d'EPS, vont à la piscine, font des expériences scientifiques : il suffit de le demander aux parents et aux élèves ou de venir vérifier par vous-mêmes ! Ou de regarder les photos de la vie des écoles sur leurs pages Facebook, sites internet.

De plus, les études internationales viennent objectivement contredire ces inepties, en pointant les très bons résultats scolaires de nos élèves !

<https://www.pedagogie-waldorf.fr/2021/04/26/etude-ecole-steiner-2021/>

Quant au respect des valeurs de la République, nos élèves participent aux élections des Conseils municipaux des enfants, ont des cours d'Éducation morale et civique, comme partout ailleurs !

Mais vos journalistes ne sont venus dans aucune de nos écoles pour le constater. Ils ont préféré donner la parole à la directrice d'une école soi-disant Steiner, alors même que cette personne n'est pas formée à cette pédagogie, que son école n'est pas labellisée et qu'elle n'est même pas dans un processus de labellisation.

Ce faisant, vous présentez à vos téléspectateurs un **reportage à charge, tellement loin de la réalité.**

Enfin, sur près de 4000 saisines de la Miviludes (qui au passage refuse de nous recevoir depuis deux ans), 31 sont attribuées à l'anthroposophie, mouvement philosophique liée à la pédagogie Steiner ; combien parmi ces 31 sont liées aux écoles ? Très peu, probablement moins de 10... pour des milliers de parents satisfaits et qui n'ont constaté aucune dérive sectaire dans nos écoles. **Alors, pourquoi un tel acharnement ?**

Devant tant d'approximations et de mensonges, **nous demandons un droit de réponse**, faute de quoi nous nous réservons la possibilité d'agir en justice pour l'obtenir.

Nicolas Tavernier

Président de l'ANPAPS

Fils de Janine Tavernier, ancienne présidente de l'Unadfi (Union nationale des Associations de défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes)

Le 25 novembre 2022, M. Guimier, ex-médiateur de France2 transfère l'e-mail à son successeur M. Kara :

Envoyé: vendredi 25 Novembre 2022 11:50

De : "GUIMIER Laurent"

A : "tavernier [REDACTED]"

Cc "KARA Alexandre"

Objet : Re: demande de droit de réponse

cher Monsieur,

je transfère votre mail à mon successeur Alexandre Kara.

Respectueusement,

Laurent Guimier

Le 2 décembre 2022, Mme la directrice juridique de France2 refuse notre demande de droit de réponse :

Envoyé: vendredi 2 Décembre 2022 12:06

De : "JURIDIQUE Direction"

A : "tavernier [REDACTED]"

Objet : Courrier de France Télévisions - Reportage "L'œil du 20 heures" du 03/11/2022

A l'attention de Monsieur Nicolas Tavernier, Président de l'ANPAPS

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la réponse de France Télévisions à votre e-mail en date du 25 novembre 2022 concernant un reportage diffusé le 3 novembre dernier dans la rubrique « L'œil du 20H » du journal télévisé de 20 heures de France 2.

Bien cordialement,

La Direction Juridique

France Télévisions

7, esplanade Henri-de-France, 75015 Paris

Paris, le 2 décembre 2022

Nos réf. : P2022.350/AZ/PPR

Par e-mail

Monsieur,

Nous accusons réception de votre mail en date du 25 novembre dernier, dans lequel vous demandez, pour le compte de l'Association Nationale pour la Promotion et l'Avenir de la Pédagogie Steiner-Waldorf, dont vous êtes le Président, l'exercice d'un droit de réponse, à la suite de la diffusion du reportage portant sur les écoles hors contrat en France, au sein de la rubrique « L'Œil du 20H » du Journal Télévisé de 20H de France 2 du 3 novembre 2022.

Selon vous, ce reportage aurait été réalisé à charge afin de dénoncer des dérives sectaires au sein des écoles Steiner et comporterait des approximations et des erreurs. De plus, vous contestez la valeur du témoignage de Monsieur Grégoire Perra en soutenant qu'il aurait été contraint de démissionner de vos écoles, suite à des accusations d'agression sexuelle sur une élève mineure.

Nous regrettons que vous ayez mal perçu la diffusion du reportage précité qui était exempt de toute intention de nuire aux intérêts de votre association.

Ce reportage était consacré aux écoles hors contrat en France dont certaines sont affiliées à la Fondation Steiner.

Il n'avait pas pour but de présenter un panorama exhaustif des écoles Steiner en France ni d'en dresser un portrait élogieux ou critique, mais de faire état d'interrogations existant sur certains établissements, à partir de témoignages et du rapport rendu par la Miviludes le jour de la diffusion du reportage, dans lequel elle pointe le « fonctionnement opaque » et « une potentielle emprise mentale » au sein de certaines écoles. A aucun moment, il n'est affirmé que la pédagogie Steiner-Waldorf entraînerait des dérives sectaires.

Concernant Monsieur Grégoire Perra, dont l'avocat a indiqué aux journalistes de France Télévisions qu'il n'avait fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ces derniers ont estimé qu'il était légitime de recueillir son témoignage car il a été cité à plusieurs reprises dans le rapport rendu par la Miviludes. Son propos dans le reportage concerne des inspections qu'il dit « préparées à l'avance » par l'équipe pédagogique de l'école Steiner dans laquelle il a enseigné.

En tout état de cause, la position de la fondation Steiner, qui a été sollicitée par les journalistes sur l'ensemble de ces interrogations, a clairement été indiquée dans le reportage.

Le reportage susmentionné, qui a diffusé des informations factuelles et vérifiées sur un sujet d'intérêt général et d'actualité, est donc conforme aux règles légales et déontologiques en matière de presse.

Par ailleurs, concernant votre demande de droit de réponse, après avoir pris connaissance des termes de votre demande, nous vous informons que les conditions d'exercice du droit de réponse prévues par la loi ne sont, en l'espèce, pas réunies.

En conséquence, nous ne ferons pas droit à votre demande.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvie Courbarien Le Gall

Directrice juridique

Le 6 décembre 2022, réponse à Mme la directrice juridique de France2, avec copie adressée à Anne-Sophie Lapix, présentatrice du 20h, au directeur de l'information, au médiateur de France2, aux deux rédactrices en chef adjointes et à la journaliste :

Envoyé: mardi 6 Décembre 2022 14:02

De : tavernier [REDACTED]

A : "JURIDIQUE Direction"

Cc [REDACTED] lapix [REDACTED], "Jerome.cathala", alexandre.kara [REDACTED], "Elsa.pallot", "Anne.ponsinet", "Margaux.subra-gomez"

Objet : Re: Courrier de France Télévisions - Reportage "L'œil du 20 heures" du 03/11/2022

A l'attention de Madame la Directrice juridique de France2

Madame la Directrice,

Merci de bien vouloir trouver ma réponse en pièce jointe.

Bien cordialement,

Nicolas Tavernier

Copie adressée à : Mme Lapix, M. Cathala, M. Kara, Mme Pallot, Mme Ponsinet et Mme Subra-Gomez.

Madame la Directrice juridique,

Désolé de vous le dire comme cela, mais votre réponse est affligeante de malhonnêteté intellectuelle, je m'explique :

Prétexter que M. Perra n'a jamais été condamné pour son agression sexuelle pour légitimer le fait que vous lui donniez la parole sur France 2 est lamentable. La jeune victime de M. Perra n'ayant pas porté plainte, comment se pourrait-il qu'il soit condamné pour son acte ? Mais, est-ce à une rédaction nationale comme France 2 qu'il faut rappeler les chiffres ? Seule une femme violée sur dix porte plainte ! (et je ne dis pas là que M. Perra a violé son élève).

Pour autant, n'avez-vous pas ostracisé de votre antenne - à juste titre d'ailleurs - monsieur Adrien Quatennens suite à son aveu de gifle infligée à sa femme ? Monsieur Quatennens n'est pourtant pas condamné par la justice. Ainsi, pour lui, son aveu vous a suffi pour estimer que sa parole n'est plus audible dans le débat public. Que faites-vous alors de l'aveu de M. Perra ? Aveu d'un acte beaucoup plus grave : une agression sexuelle sur son élève mineure, pour lequel M. Perra, dans un rare moment de lucidité, avoue être « malade » et « pense avoir une profonde névrose ».

Aussi, vous ne répondez rien sur ses élucubrations invraisemblables que je dénonce : les inspections seraient soi-disant « concertées » entre rectorats et écoles Steiner-Waldorf, écoles pourtant surveillées « comme le lait sur le feu » par ces mêmes rectorats. Et rien non plus sur le fond des autres thèmes soulevés... **C'est désolant de vacuité journalistique !**

Et quelle honte de prétendre en défense n'avoir réalisé qu'un « *reportage consacré aux écoles hors contrat, dont certaines sont affiliées à la fondation Steiner* » alors même que dans ce sujet, vous ne citez aucune autre pédagogie alternative, aucune. D'ailleurs, la présentatrice du journal, madame Lapix ne s'y est pas trompée en indiquant à vos téléspectateurs que : « **L'œil du 20h s'intéressera aux écoles Steiner qui sortent des clous de l'Education nationale** » contredisant de facto votre argument désolant. Elle enfonce même le clou en affirmant ensuite fièrement : « *Ça sera l'enquête du 20h.* » **Vous parlez d'une enquête !**

Pire encore, pour évoquer ces soi-disant « écoles affiliées », vers qui s'est tournée votre « journaliste », madame Subra-Gomez (qui nous lit en copie) ? Vers une école « non affiliée », et en donnant la parole à qui ? A sa directrice pas même formée à la pédagogie Steiner-Waldorf, quelle malhonnêteté !

Aussi, lorsqu'à la fin d'une longue conversation téléphonique que j'ai eue avec votre collaboratrice, je lui demandais comment il se faisait qu'il n'y ait que Perra, Perra, Perra, comme ancien professeur Steiner pour dénoncer cette pédagogie (alors que de nombreux professeurs ont depuis dix ans quitté ces écoles), elle me répondait, affirmative : « Non, y'a aussi, son nom m'échappe [...] cet autre prof ». En creusant quelques secondes, je découvrais que cette personne n'était autre qu'un professeur qui avait fait un passage éclair dans une école, car congédié en raison de ses propos surréalistes sur sa chaîne personnelle YouTube. L'école en question avait donc « fait le job ». Devant cette évidence que je rappelais à madame Subra-Gomez, en lui pointant qui elle citait en guise de second prof, elle me répondait, penaude : « oui, oui mais je voulais pas spécialement donner... euh... propos à ce... voilà, à ce gars-là. » Je soulignais alors son argumentaire spécieux, à géométrie variable, en lui disant : « Ben oui. Donc, c'est ce que je vous dis. C'est ce qui reste. On trouve pas d'anciens professeurs depuis 10 ans 15 ans [...] qui viendraient abonder en disant "ah oui, ça y est, j'en suis sorti, je vais abonder dans les propos de Perra." Y'en n'a pas ! » S'ensuivirent cinq longues secondes de solitude de votre journaliste...

Par cet exemple concret, je tenais à souligner le mécanisme intellectuel déloyal qui vous permet de calomnier cette pédagogie bienveillante (mais pas parfaite, évidemment) et de lui porter un préjudice terrible. Et nombre de vos confrères agissent ainsi, suivistes, et abusés toujours par ce détracteur revanchard.

Enfin, pour justifier du respect des règles légales et déontologiques de ce reportage, vous indiquez qu'il s'agissait-là d'un sujet d'intérêt général, la belle affaire ! Ainsi, pour les mêmes raisons, et pour garder la confiance des parents d'élèves qui ont scolarisé librement leurs enfants dans nos écoles, nous nous réservons la possibilité de diffuser des extraits de ma conversation avec madame Subra-Gomez pour qu'ils comprennent les vraies raisons des attaques injustifiées qui touchent cette pédagogie.

Si quelqu'un qui me lit, plus intègre, veut s'essayer à une réponse argumentée (vraiment), je serai toujours disponible pour tenter d'améliorer notre compréhension mutuelle. Mais hélas, j'ai bien peur que votre corporatisme, à nouveau, ne conduise à la défense de... l'indéfendable.

Bien cordialement,

Nicolas Tavernier
Président de l'ANPAPS

En l'absence d'une réponse vraiment argumentée, dernière relance dix jours plus tard, avant de publier nos échanges sur notre site, adressée à la directrice juridique, à la présentatrice du 20h, au directeur de l'information, au médiateur de France2, aux deux rédactrices en chef adjointes et à la journaliste :

Envoyé: jeudi 15 Décembre 2022 12:26

De : tavernier [REDACTED]

A : "Direction JURIDIQUE" ," anne-sophie.lapix" ," Jerome.cathala" ," alexandre.kara" ," Elsa.palot" ," Anne.ponsinet" ," Margaux.subra-gomez"

Objet : Tr: Re: Courrier de France Télévisions - Reportage "L'œil du 20 heures" du 03/11/2022

Mesdames, Messieurs,

Ainsi donc, vous nous refusez un droit de réponse. Et aucun d'entre vous six ne s'est risqué à une réponse argumentée... C'est ce que je prédisais.

Au moins, cela a le mérite de valider en creux tout l'argumentaire que l'ANPAPS vous exposait (d'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement ?)

Et cela confirme aussi que contrairement à ce qui est asséné sur les réseaux sociaux, ce n'est pas nous qui ne souhaitons pas dialoguer avec nos détracteurs, mais bien le contraire.

Je vous informe donc que nous publierons très prochainement sur notre site nos échanges ainsi que des extraits de ma conversation téléphonique avec votre « journaliste ».

Bien cordialement,

Nicolas Tavernier
Président de l'ANPAPS